



Place des entrepreneurs

« Recruter un ou une apprenti.e aujourd'hui, c'est aussi investir pour l'avenir et cela se décide maintenant. » P.08

P.02

Un accord exemplaire sur le plan de relance

P.03

L'absurde querelle des contreparties

P.04

L'industrie au cœur du plan de relance

Un accord exemplaire sur le plan de relance

Dans l'ADN de l'UIMM, il y a la conviction qu'un dialogue social de qualité, responsable, peut être un puissant vecteur de modernisation de notre industrie. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, il y a trois ans, d'ouvrir le chantier d'une refonte en profondeur du dispositif conventionnel de la métallurgie, avec l'objectif de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises de la branche.

Conscients de la gravité de la crise provoquée par l'épidémie du Covid 19 et de la sévérité de ses conséquences pour l'industrie, nous avons, en début d'année, choisi à nouveau la voie du dialogue social pour proposer avec nos interlocuteurs syndicaux des solutions de nature à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises et leurs salariés. Le 18 mai dernier, nous avons signé avec la CFDT, le CFE-CGC et FO, un manifeste comportant des propositions de nature à préserver l'emploi et les compétences industrielles. Nombre de ces mesures (à l'instar de l'APLD) ont été reprises par le gouvernement.

Au-delà de ces mesures d'urgence, nous avons décidé de travailler conjointement à l'élaboration d'un plan ambitieux de relance de l'industrie. Après avoir auditionné des responsables industriels, des experts, des économistes et des universitaires, nous avons dressé un état des lieux partagé



de la situation actuelle de l'industrie et identifié ensemble les enjeux majeurs et les moyens à mobiliser pour que la France sorte de cette crise avec une base industrielle renforcée.

Ce travail de concertation approfondie a débouché sur une contribution commune des partenaires sociaux de la métallurgie au plan de relance, avalisée le 24 août et transmise aux pouvoirs publics. Une avancée considérable dans l'évolution de notre dialogue social de branche. À l'exception de la CGT, les organisations syndicales de la métallurgie ont accepté de s'engager sur le terrain de la compétitivité des entreprises, en soutenant des mesures économiques jusqu'alors promues par les seules organisations professionnelles : baisse des impôts de production ; création d'un Fonds de relance permettant aux entreprises industrielles de reconstituer ou de renforcer leurs fonds propres ; mise en place d'un dispositif de suramortissement ciblé sur les investissements productifs...

Cet accord a été rendu possible par le climat de confiance qui nous réunit et par le sens des responsabilités de nos interlocuteurs syndicaux.

Hubert Mongon
@HubertMongon



L'absurde querelle des contreparties

La ritournelle des « cadeaux aux entreprises » refait surface avec le plan de relance, entonnée par les organisations syndicales et une partie de la classe politique, y compris dans les rangs macronistes.

L'effort « sans précédent » de l'État impose donc des contreparties. Lesquelles ? Là-dessus, la créativité bat son plein : interdiction de licencier, de délocaliser, de verser des dividendes aux actionnaires, embauche des jeunes, modération des salaires des dirigeants, mise en place d'un plan de réduction des émissions carbone, etc. Sans oublier la proposition de la CFTD de conditionner l'utilisation des aides à un avis conforme du CSE. Une forme de cogestion à l'allemande bien peu réaliste dans le paysage syndical français.

Outre le caractère inepte de certaines propositions (comment exiger d'un chef d'entreprise qu'il s'engage à ne pas licencier dans les six mois ou l'année qui vient ?), le problème de cette polémique est qu'elle ne tient pas compte de la situation très difficile dans lesquelles se débattent nombre d'entreprises. Le monde économique affronte sa pire crise depuis la grande dépression de 1929. Il est donc extravagant de vouloir lui imposer des contraintes supplémentaires. Il faut au contraire faire en sorte que les mesures de soutien soient mises en œuvre le plus vite possible.

D'autant que bon nombre des mesures sont d'ores et déjà conditionnées. L'accès à l'APLD nécessite par exemple la signature d'un accord collectif avec les syndicats. Les aides exceptionnelles pour l'embauche d'un jeune ou d'un apprenti supposent logiquement les embauches correspondantes. Les aides à l'investissement sont réservées à certains secteurs industriels pour des objectifs précis.

Reste les 10 milliards € de baisse des impôts de production. Peut-on présenter cette réduction comme un « cadeau aux entreprises » ? Non seulement les entreprises sont, en France, les plus fortement taxées en Europe. Mais les impôts de production, très élevés dans notre pays, ont un impact particulièrement nocif sur la compétitivité des entreprises puisque celles-ci sont imposées qu'elles dégagent ou non des bénéfices. En France, ils représentent 3,2 points de PIB, contre 1,6 en moyenne dans l'UE et 0,4 % en Allemagne.

L'expérience montre que les entreprises réagissent positivement, par une hausse de l'investissement et des créations d'emploi, aux politiques qui leur sont favorables (réforme du marché du travail, baisse des charges sociales). Grâce au soutien de l'État, les entreprises de la métallurgie devraient ainsi recruter cette année, en dépit de la crise sanitaire, autant d'apprentis qu'en 2019. Il faut juste que notre pays apprenne à faire confiance à ses chefs d'entreprise.

C'EST
FAIT

L'industrie au cœur du plan de relance

Après avoir signé en mai dernier un premier manifeste appelant à des mesures concrètes pour préserver l'emploi et les compétences, l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) ont signé, en août dernier, un second manifeste proposant un plan de relance ambitieux pour l'industrie française, avec un objectif : bâtir une industrie forte pour une France souveraine. Ce plan doit permettre de relocaliser en France des activités et des produits indispensables à notre souveraineté industrielle, d'accélérer la transition écologique de l'industrie et de mener à bien la transformation de l'appareil productif notamment en termes de digitalisation et qualité de vie au travail.

PLAN FRANCE RELANCE

100 Mrds €
SUR 2 ANS DONT :

33 Mrds €
FLÉCHÉS SUR L'INDUSTRIE

- COMPÉTITIVITÉ : 34 %
- ÉCOLOGIE : 30 %
- COHÉSION : 36 %

Le plan proposé par les partenaires sociaux de la métallurgie est articulé autour de 5 axes :

- **des fonds propres pour investir**, prérequis indispensable pour permettre aux entreprises de se projeter dans la décarbonation de leurs activités, la modernisation de leur appareil productif et la relocalisation d'activités ou de produits stratégiques ;
- un choc de compétitivité pour l'industrie, passant par **des allègements fiscaux**, notamment une baisse de 15 milliards d'euros des impôts de production, pour attirer et ancrer l'industrie sur notre territoire, aller vers une localisation plus forte du secteur en France, accélérer l'investissement et ainsi concourir au plein-emploi ;
- **un soutien à la décarbonation et aux investissements verts** pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 ;
- **un jeu plus collectif entre industriels** ; la coopération entre PMI, ETI et grands groupes est un facteur de compétitivité hors coût ;
- enfin, **un dialogue social responsable**, dans la branche et les entreprises, doit permettre de trouver des compromis constructifs, alliant soutien au développement des entreprises et réponses aux aspirations des salariés.



Cette démarche historique répond à une situation particulièrement critique : sans plan de relance et mesures fortes et ciblées, la France risquerait un décrochage inédit de son industrie, pouvant la conduire sous le seuil critique de 10 % du PIB. Les conséquences en seraient dramatiques pour l'emploi, les savoir-faire et compétences, le dynamisme et l'indépendance économique de notre pays. Avec ce second manifeste, l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) montrent leur volonté d'agir et de prendre leurs responsabilités.

Depuis, nous avons été entendus sur des sujets importants pour l'industrie comme la baisse des impôts de production, cruciale pour améliorer la compétitivité et le renforcement des fonds propres des entreprises, l'accompagnement dans leur transition énergétique, le soutien massif à la formation afin de préserver les compétences et d'anticiper les besoins de demain. Ces mesures vont dans le bon sens et placent l'industrie au cœur du projet économique et social de redressement de notre pays pour les deux ans à venir. ●

L'APLD, un outil pour préserver les compétences dans l'entreprise

Dans le cadre de leur Manifeste du 18 mai 2020, l'UIMM et les organisations syndicales signataires s'étaient engagées à mettre en œuvre tous les moyens utiles pour affronter la crise économique et ses conséquences sociales, et réduire ainsi le risque de destruction d'emploi, notamment en initiant un nouveau dispositif d'activité partielle, dénommé « activité réduite pour le maintien en emploi ». Dans un contexte économique fortement dégradé, où l'industrie reste très vulnérable, l'UIMM et 3 organisations syndicales - CFDT, CFE-CGC, FO – ont franchi une nouvelle étape pour réussir la relance de l'industrie en signant le 30 juillet dernier un accord instituant le dispositif d'activité partielle de longue durée, initié par la branche. L'activité partielle de longue durée (APLD) permet à l'entreprise de réduire son activité et de conserver ses salariés pour disposer des compétences lorsque la reprise se fera sentir. L'entreprise peut mettre en œuvre ce dispositif soit dans le cadre d'une négociation soit de façon unilatérale en application de l'accord de branche. Les UIMM territoriales sont aux côtés des entreprises pour les aider à mettre en œuvre l'APLD et ainsi préserver l'emploi et les compétences de leurs salariés.

L'apprentissage, une priorité pour l'UIMM

Dès le mois de mai, un appel a été lancé à l'attention des pouvoirs publics pour demander un plan d'urgence en faveur de l'alternance et de l'emploi des jeunes ; comme des mesures temporaires et exceptionnelles pour aider les entreprises à poursuivre leur recrutement en réduisant par exemple le coût du recrutement d'un alternant. Nous avons été entendus. Le Gouvernement a mis en place le Plan jeunes avec notamment des aides exceptionnelles pour les entreprises : 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans. L'objectif que l'UIMM s'est fixé de maintenir le nombre d'apprentis à ce qu'il était avant la crise semble à portée de main, grâce à l'engagement des entreprises de la branche envers les jeunes.



Recruter un.e apprenti.e aujourd'hui c'est investir pour l'avenir de nos industries

Jusqu'à 8 000 euros d'aides pour le recrutement d'un.e apprenti.e. Contactez-nous pour + d'infos

UIMM

LA FABRIQUE DE L'AVENIR

[uimm.lafabriquedelavenir.fr](https://www.uimm.lafabriquedelavenir.fr)

C'EST
NOTÉ

Crise, rebond, relance

En 2020, l'économie française aura connu un choc a minima trois fois plus marqué qu'en 2009. Un rebond interviendra mécaniquement l'année prochaine, marquée par la mise en œuvre d'un plan de relance largement tourné vers la compétitivité des entreprises industrielles.

Une perte d'activité de moitié dans le privé
Pendant le confinement, la perte d'activité des entreprises tricolores a été chiffrée par l'Insee à environ un tiers par rapport à la normale et même à près de la moitié en excluant les secteurs non marchands et les loyers (par nature peu cycliques). En septembre, l'écart est devenu inférieur à 5 % alors même que certains secteurs demeurent en net retrait, à l'image notamment de la production cinématographique, de la restauration, des spectacles et du transport aérien.

-19%

ÉVOLUTION DU PIB FRANÇAIS AU PREMIER SEMESTRE 2020

215 000

SALARIÉS EN ACTIVITÉ PARTIELLE DANS L'INDUSTRIE AU MOIS D'AOÛT

Rebond des recrutements dans l'industrie
Dans l'industrie, les chefs d'entreprise des secteurs « amont » de la métallurgie ainsi que ceux de l'aéronautique – interrogés fin septembre par la Banque de France – jugeaient leur niveau d'activité en recul de l'ordre d'un quart par rapport à celui d'avant-crise ; d'autres indiquaient que celle-ci s'était sensiblement améliorée (automobile) ou était restée proche de la situation relevée jusqu'en février (chimie, agro-alimentaire). Globalement, les carnets de commandes se redressent bien que ceux provenant de l'étranger restent très faibles. Sur le marché du travail, le recours effectif à l'activité partielle dans l'industrie concernait 215 000 salariés en août 2020 contre plus d'1,3 million quatre mois plus tôt. Les recrutements ont, de leur côté, significativement rebondi,

RECRUTEMENTS DE PLUS D'1 MOIS DANS L'INDUSTRIE

-4%

SUR UN AN EN AOÛT

retrouvant à présent leur niveau qui était le leur jusqu'au début de l'année (au moins pour les contrats de plus d'un mois hors intérim) ; au total l'Insee anticipe une augmentation des emplois salariés y compris intérim d'environ 80 000 au deuxième semestre dans l'industrie, après un repli proche de 130 000 au premier.

Baisse de la fiscalité de production

Si des mesures de soutien à l'économie ont été mises en œuvre dès le déclenchement de la crise (dépenses de santé, activité partielle, etc.), un plan de relance a été annoncé début septembre, lequel prévoit notamment une réduction de la fiscalité de production, réclamée de longue date. Celle-ci s'élèvera au total à 10 milliards d'euros en 2021 (3,7 à 4,5 milliards pour l'industrie) et consistera en une suppression de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et un abaissement de leurs impôts fonciers. Cette mesure ne ramènera pas d'ores et déjà notre pays dans la moyenne européenne mais témoigne d'une prise de conscience de ce fardeau, par nature indépendant de la réalisation ou non de bénéfices. D'autres mesures sont dédiées à la compétitivité, comme celles de soutien aux fonds propres, à l'export et à l'efficacité énergétique, s'inscrivant dans un cadre plus large, où, au final, environ la moitié des 100 milliards serait fléchée vers les entreprises françaises.

VIENT DE PARAÎTRE

SI 8 % DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES PENSENT RELOCALISER DANS LES TROIS ANS, 60 % ENVISAGENT CRÉER DES EMPLOIS EN FRANCE

La Fabrique de l'industrie révèle les résultats d'un sondage exclusif réalisé en partenariat avec l'Ifop auprès de dirigeants d'entreprises sur leurs perceptions et intentions au sujet des relocalisations. L'enquête les interroge sur leur recours à la sous-traitance étrangère et sur leurs pratiques en matière de délocalisation. Elle dévoile également leurs projections pour les années à venir, concernant les relocalisations et les créations d'emplois.
Rendez-vous sur www.la-fabrique.fr



5%

PERTE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR UN AN AU T4 2020 (PRÉVISION INSEE)

29%

TAUX DE MARGE DANS L'INDUSTRIE

PLACE DES ENTREPRENEURS



Marc Bouilloud

Président de CEMA Technologies

49 salariés

Depuis sa création en 1970, l'entreprise CEMA Technologies, située au Mans, est spécialisée dans la fabrication de moules multi-empreintes pour très grandes séries destinées aux petites pièces techniques de très haute précision : éléments de pompe et valves pour le secteur médical, la parfumerie et la cosmétologie, pièces de stylos, horlogerie, etc.

Une entreprise vitrine de l'usinage 4.0 qui met l'apprentissage et la formation au cœur de son projet.

08

“
Recruter un ou une apprenti.e aujourd'hui, c'est aussi investir pour l'avenir et cela se décide maintenant.
”

Historiquement spécialisée dans l'outillage de précision, cette PME située au Mans, fait le choix de maîtriser son métier en développant des expertises très techniques.

Tout commence en 2014, la société s'agrandit en intégrant un laboratoire de mesures et un centre d'essai pour la fabrication de pièces plastiques afin d'acquérir des savoir-faire spécifiques, la plupart en tension.

Elle poursuit cette politique, et rassemble aujourd'hui un groupe de 5 entreprises toutes spécialisées sur des métiers complémentaires. L'innovation est le second volet de la maîtrise de ses savoir-faire. L'amélioration continue des méthodes industrielles a permis à l'entreprise de déposer cinq brevets européens.

Marc Bouilloud, président de CEMA Technologies, mise résolument sur l'apprentissage pour former les jeunes avec les technologies d'aujourd'hui, afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à ce secteur de niche en plein développement.

Une voie privilégiée pour le recrutement

« C'est dans l'entreprise que l'apprenti construit son expérience et ses savoir-faire » soutient Marc Bouilloud. CEMA Technologies forme chaque année 2 à 3 apprentis. Un véritable engagement pour cette PME d'un peu moins de 50 salariés. 85 % des collaborateurs sont d'ailleurs d'anciens apprentis, ce qui fait de l'apprentissage une voie privilégiée d'intégration.

Pour devenir apprenti chez CEMA Technologies, la passion pour la technique et le savoir être pour travailler en équipe doivent être au rendez-vous. « Les apprentis peuvent faire leur gamme dans un espace qui leur est dédié, avec des équipements traditionnels et ensuite développer leurs

SA MINI BIO

1989 : Diplôme d'ingénieur – Centrale Lyon et Exécutive MBA - ESSEC

1989 : Manager Projet pour le compte d'Auxilec sur la division Aviation du Groupe Thales aux États-Unis.

1991 : Consultant en organisation au sein du groupe KPMG à Paris.

1993 : Direction de Lacme, 180 salariés, fabricant de compresseurs d'air et de clôtures électriques (un site en Sarthe & 2 filiales en Chine et Pologne).

2005 : Acquisition de CEMA Technologies puis reprise du site SMT0 en Mayenne dans le cadre d'une stratégie de diversification marché.

2014 : Precis&Mans, laboratoire de métrologie et centre d'essai pour pièces plastiques, structuré en 3 agences dans l'Ain, La Loire et La Sarthe permet de compléter l'offre des deux entreprises moulistes.

SON MAÎTRE MOT

Maîtriser et donner du sens à son métier

compétences sur des outils plus modernes, plus précis. On leur propose systématiquement d'être formés sur chacune des étapes de la production. Ils peuvent, par la suite, formuler leurs préférences pour telle ou telle opération et se spécialiser. »

C'est pour monter en puissance sur l'apprentissage que l'entreprise construit le projet d'ouvrir à terme son propre centre de formation : la « CEMA Académie ». L'ambition : concrétiser et élargir cet engagement au-delà des seuls besoins de l'entreprise et professionnaliser la transmission des savoirs.

Pour démarrer ce projet, l'entreprise vient juste de désigner un référent unique pour se donner les moyens d'assurer le suivi individuel de chaque apprenti et permettre aussi aux salariés qui le souhaitent de se former.

À terme, un nouveau bâtiment doit voir le jour pour proposer un espace autonome de formation dédié aux apprentis.

Répondre aux attentes de demain

« En tant qu'entreprise industrielle, nous sommes partie prenante pour développer les compétences par la formation d'apprentis. C'est avec cet état d'esprit que nous réglerons le problème des métiers en tension. »

Recruter un ou une apprenti.e aujourd'hui, c'est aussi investir pour l'avenir et cela se décide maintenant. ●

09

CONSTELLIUM : QUAND L'INDUSTRIE FRANÇAISE CONCILIE AVEC SUCCÈS COMPÉTITIVITÉ ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DES SOLUTIONS DURABLES POUR UNE PRODUCTION RESPONSABLE

Bien que l'aluminium soit un matériau recyclable, le métal primaire reste indispensable dans l'élaboration des alliages, « *c'est là notamment que nous avons choisi d'agir* » explique Catherine Athènes, Vice-Présidente Développement Durable chez Constellium et membre du Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D).

Dans ses 4 sites situés en France, cette entreprise transforme l'aluminium en semi-produit pour l'aéronautique, comme à Issoire en Auvergne, ou pour l'agroalimentaire et l'automobile, comme sur le site de Neuf-Brisach en Alsace. Ces solutions, recyclables, allègent la structure des avions et des voitures et permettent ainsi de réduire la consommation

de carburant. Elles fournissent également le matériau idéal pour contenir les boissons soft drink ou bière.

L'entreprise a décidé d'aller plus loin grâce au programme « Aluminium Stewardship Initiative » qui consiste à travailler avec fournisseurs et clients pour améliorer l'impact environnemental, social et éthique des processus de production. « *En nous faisant nous-même certifier et en poussant nos fournisseurs à le faire aussi, nous recherchons l'amélioration globale* » explique Catherine Athènes. Plus de 100 acteurs participent à ce programme et déjà 80 ont obtenu une certification qui permet de faire évoluer toute la chaîne de production vers des pratiques plus vertueuses liées au droit humain, au droit du travail et à l'environnement. Pour cela, l'accompagnement est la clé et cela passe par la mise en commun des compétences de chacun, à la fois clients, fournisseurs et ONG, afin de transformer les pratiques du secteur.



> Constellium, site d'Issoire (63)



> Chutes d'aluminium recyclé

DES SOLUTIONS LOCALES POUR UNE INDUSTRIE FORTE FACE À LA CRISE

UNE PLATEFORME D'EMPRUNT ET DE PRÊT DE MAIN-D'ŒUVRE POUR GARDER LES COMPÉTENCES DANS L'INDUSTRIE

Les entreprises à la recherche de compétences pour faire face à un besoin de main-d'œuvre, ou à l'inverse, celles qui font face à une baisse d'activité importante qui menace à court terme l'emploi peuvent avoir recours à la mise à disposition temporaire de salariés volontaires, appelée prêt de main-d'œuvre à but non lucratif.

Cette solution permet dans un cadre juridique maîtrisé de mettre temporairement un ou plusieurs salariés volontaires à la disposition d'une entreprise en recherche de compétences.

En outre, l'ouverture progressive de la plateforme à l'inter-industrie élargit le spectre des possibilités d'accueil de salariés.

« Il ne suffit pas d'avoir un super algorithme pour faire matcher l'offre et la demande, il faut aussi un accompagnement sur chaque dossier de mise à disposition de salariés. Les UIMM territoriales valident les offres et mettent en relation entreprise prêteuse et entreprise emprunteuse pour les sécuriser juridiquement. C'est un processus artisanal, qui ne pourra jamais être industrialisé. » explique David Derré, Directeur Emploi Formation de l'UIMM La Fabrique de l'Avenir.

Votre UIMM territoriale est à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche, de façon sécurisée, et via une plateforme d'échanges dédiée.

Pour bénéficier de ce service, rendez-vous sur le hub de l'emploi et des métiers de l'industrie : industrie-recrute.fr, ou contactez votre UIMM territoriale.

NOURRIR DES COLLABORATIONS NOUVELLES ENTRE LES INDUSTRIELS

Deux entreprises industrielles situées dans la même zone d'activité ont été mise en relation pour créer un produit propre. Cette coopération a été rendue possible grâce à la plateforme d'emprunt et de prêt de main d'œuvre et à l'accompagnement de proximité de l'UIMM.

Une recherche de compétences dans le domaine des études et de la conception déposée sur la plateforme du site industrie-recrute.fr est à l'origine de cette collaboration nouvelle entre une PME de 30 salariés et un bureau d'études situé à Tarnos.

L'UIMM Adour a discerné la complémentarité des activités et a facilité la mise en relation entre les deux entreprises.

Comme le souligne Sandrine Cointe, Directrice emploi de l'UIMM Adour : « nous soutenons l'entreprise tout au long des démarches. Elles définissent la période de mise à disposition, les compétences requises et nous identifions au sein du bassin d'emploi les entreprises possédant ces compétences, nous sécurisons l'ensemble du processus, l'avenant au contrat de travail, la convention de mise à disposition avec les juristes, etc. ».

La proximité, la relation de confiance et la solidarité inter-entreprises sont des éléments clés pour faire face à la crise et développer de nouvelles solutions pour une industrie forte et ancrée dans son territoire.



Accompagnez la mobilité de vos salariés

Trouvez des entreprises pour accueillir vos salariés disponibles. Proposez l'accueil de salariés mobiles.

LIRE . ÉCOUTER . VOIR

UNE ÉTUDE



Une nouvelle étude sur les relocalisations industrielles publiée par Fondapol

L'étude de Frédéric Gonand, Professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine-PSL, sur les relocalisations industrielles est la 4^e de la série « Relocaliser – Décarboner – Rapatrier » proposée par la Fondation pour l'innovation politique.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondapol.org

DES PODCASTS



Chaque semaine, L'Usine Nouvelle et Radio Village Innovation vous proposent un podcast mettant en lumière l'innovation côté femmes.

Retrouvez le témoignage de femmes inspirantes : <https://www.usinenouvelle.com/podcast/>

DES ACTUALITÉS

Pour suivre l'actualité de l'UIMM, retrouvez-nous sur Twitter



@Ph_Darmayan



@HubertMongon



@UIMM

Rendez-vous sur www.uimm.lafabriquedelavenir.fr

Suivez-nous aussi sur [YouTube](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#)

UIMM

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR